



Procès-verbal de la séance du 13 juin 2025

L'an 2025, le 13 juin à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur PREAUX, maire.

Membres du Conseil Municipal	Présent(e)	Retard	Absent(e)	Pouvoir donné
AUGUSTA Bérengère	X			
BRILHAULT Géraldine	X			
CARBONNIER Nicolas	X			
DEDEYAN Thierry	X			
DEVE Dominique	X			
DUVERGEY Michel			X	X
FERGANI Alexandre			X	X
MAGNE Michel	X			
PREAUX Patrice	X			
TLEMSANI Slimane	X			
VOISIN Éric	X			

Monsieur DUVERGEY Michel donne son pouvoir à BRILHAULT Géraldine.
Monsieur FERGANI Alexandre donne son pouvoir à DEVE Dominique.

Secrétaire de séance : Monsieur CARBONNIER Nicolas
Onze conseillers municipaux en exercice, le quorum est fixé à six.

Le compte rendu du conseil municipal du 6 mai 2025 est validé par le conseil municipal puis signé par le maire et le secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR	
1	Autorisation au Président de la CCPIF d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat VALOSEINE
2	Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires

1-Autorisation au Président de la CCPIF d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat VALOSEINE DCM 2025/15

Le Maire expose que conformément au cadre juridique en vigueur, la Communauté de Communes les " Portes de l'Île-de-France "(CCPIF) assure une compétence obligatoire en matière de "collecte" et de "traitement" des déchets ménagers et assimilés.

L'activité liée au "traitement" est actuellement assurée par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPSEO) par le biais d'une convention de prestation de service.

Dans le cadre d'une recherche d'optimisation et d'harmonisation de l'exercice de la compétence "traitement" sur le périmètre de GPSEO, son conseil communautaire a, par délibération n°2025/043 du 8 avril 2025, sollicité l'extension du périmètre de VALOSEINE à l'ensemble de ses communes membres.

Par délibération n° 2025/03 en date du 6 mars 2025, la commune a sollicité l'adhésion de la CCPIF à VALOSEINE et a approuvé l'étude d'impact de cette adhésion.

La CCPIF souhaite devenir membre du Syndicat mixte VALOSEINE et ainsi lui transférer sa compétence en matière de "traitement" des déchets ménagers et assimilés. Pour devenir membre, il est nécessaire que VALOSEINE étende son périmètre à la CCPIF. Considérant que l'extension du périmètre de VALOSEINE est souhaitée à compter du 1er juillet 2025 et que cette extension implique de modifier les statuts du Syndicat ; le maire propose d'autoriser le Président de la CCPIF à approuver le projet de nouveaux statuts du Syndicat intercommunal VALOSEINE et de signer tous les documents nécessaires afin de transférer la compétence "traitement" et de devenir un futur membre à part entière du syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à 11 Voix Pour, le Président de la CCPIF à approuver les nouveaux statuts du Syndicat intercommunal VALOSEINE.

2- Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires

DCM 2025/16

Les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002. Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 11 Voix Pour, d'instituer des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires dans la limite des textes applicables.

Questions diverses

QD1 : Le contrat de location de décosations festives se termine en cette fin d'année. Il sera possible d'acquérir l'ensemble des décosations pour la somme de 88.67€TTC. Cette décision devra être actée par une délibération en début d'année 2026.

QD2 : Le Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY) propose de participer au prochain groupement d'achat d'électricité pour 2027 à 2030. La fiche de renseignements pour confirmer la participation de la commune a été complétée. Le SEY informera les communes du résultat du marché ultérieurement et une délibération devra être prise pour valider l'intégration de la commune au nouveau marché.

QD3 : Deux devis pour la taille des tilleuls. L'entreprise Colas Paysage propose cette prestation au tarif de 2 100€TTC et l'entreprise Querro Elagage au tarif de 2 340€TTC. L'entreprise Colas est retenue.

QD4 : La Poste souhaite enlever la boîte aux lettres de rue implantée route de Cravent. Après une étude de 15 jours, il a été constaté une absence de dépôt. L'impact de cette suppression est limité puisqu'une autre boîte aux lettres de rue se situe à côté de la mairie.

QD5 : Un point est fait sur l'avancement du projet de 21 maisons, route de Villégats. Les places de stationnement extérieures sont validées. Il restera un point d'attention particulier sur l'entretien du terrain agricole attenant au projet de construction.

QD6 : La réfection de l'entrée de la mairie a débuté. Il est proposé de changer les poignées des deux portes face à la porte d'entrée, de baisser l'extincteur N°5 et de placer chaque commande de volet roulant à côté de sa fenêtre correspondante.

QD7 : Des renseignements seront pris sur la possibilité de faire une formation secours-incendie pour les agents communaux.

QD8 : Un point est fait sur l'avancement des travaux de la salle des fêtes. Les spots fixés sur les poutres ont été orientés avec l'électricien. La pompe à chaleur sera légèrement décalée. L'entreprise Baskan interviendra le 9/07 pour l'ouverture de la porte du local technique. Les thuyas gênants seront coupés et évacués par les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Auteur : PREAUX Patrice

Date de mise en ligne : 11 septembre 2025

Conseil municipal du 13 juin 2025	
PREAUX Patrice, le maire	CARBONNIER Nicolas Secrétaire de séance
	